

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à 20 heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Savignac-de-l'Isle, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Chantal GANTCH, Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 12 juin 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH - maire ; Mesdames Véronique CHENAL, Muriel GABRIEL, Monsieur Éric BINET - adjoints au maire ; Mesdames, Messieurs Jean AUBRY, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Francine LOTTE, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Ghyslaine LALANNE donne pouvoir à Mme Véronique CHENAL,

Secrétaire de séance : Mme Véronique CHENAL

Ordre du jour :

- Vote des nouveaux tarifs périscolaires
- Adoption du règlement intérieur du cimetière
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est validé et signé par les membres présents.

Madame le Maire demande au Conseil de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- approbation de la convention pour les intervenants suite aux nouveaux rythmes scolaires
- la désignation des délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance pour la commission administrative de la révision des listes électorales pour l'année 2014-2015

Le Conseil à l'unanimité approuve l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

N°48-2014 : Tarifs services périscolaires

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités locales ;

Vu l'article L.410-2 du code du commerce ;

Vu l'article R.113-1 du code de la consommation ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix dans la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Considérant la nécessité d'ajuster les tarifs des prestations périscolaires assurées par les services communaux,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique CHENAL, adjointe, et en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'**unanimité** :

DECIDE

Article premier. - Les tarifs des prestations périscolaires sont répartis comme suit :

Cantine :

Public	Tarifs 2013/2014	Tarifs 2014/2015
Scolaires	2,15 €	2.20 €
Enseignants/personnes extérieures	4,50 €	4.50 €

Garderie :

Public	Tarifs 2013/2014		Tarifs 2014/2015
	1 Journée	½ Journée	
1 enfant	2.00 €	1.00 €	Les tarifs restent inchangés
2 enfants	3.00 €	1.50 €	
3 enfants	4.20 €	2.10 €	

Art. 2.- La recette correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la commune de Savignac-de-l'Isle - compte 7067, chapitre 70.

N°49-2014 : règlement intérieur du cimetière

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Éric BINET Adjoint en charge de ce dossier. Ce dernier fait le point suite à la reprise des concessions en état d'abandon : Il y a eu 11 demandes de concessions – Tous les caveaux repris par la Commune sont vendus. Ils restent encore des terrains. Le registre des concessions du cimetière est en cours de mise à jour.

Considérant la nécessité de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques, le maintien du bon ordre et la décence, ainsi que les règles de bonne gestion du cimetière, un règlement intérieur du cimetière municipal a été établi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le règlement intérieur du cimetière ainsi proposé.

N°50-2014 : convention intervenants suite aux nouveaux rythmes scolaires

Madame Véronique CHENAL, Adjointe, informe le Conseil que dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme scolaire, il est nécessaire de définir les rôles de chaque partie pour l'encadrement des enfants lors des temps d'activités périscolaires. Pour ce faire une convention d'animation des temps d'activités périscolaires par des intervenants non municipaux sera établie. Cette convention est soumise à l'approbation du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil **approuve à l'unanimité**, la convention proposée.

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION DE REVISION DES LISTES ELECTORALES

Madame le Maire informe le Conseil qu'il doit être procédé à la désignation des délégués de l'administration et du Tribunal de Grande Instance pour la révision des listes électorales pour l'année 2014-2015.

La révision des listes électorales s'effectue chaque année du 1^{er} septembre au dernier jour ouvrable de décembre inclus.

La commission administrative de la commune est composée de trois membres :

- le Maire ou son représentant
- un délégué de l'Administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet
- un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance

Les délégués suivants seront proposés à l'Administration et au Tribunal :

- Madame Muriel GABRIEL déléguée pour le Tribunal
- Madame Nicole ARRIAILH déléguée pour l'Administration

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire précise que pour le poste permanent de secrétaire de mairie, il y a eu de nombreuses candidatures de personnes titulaires de la fonction publique. Le poste n'étant pas vacant dans l'immédiat, il n'est pas possible de recruter un titulaire. Madame le Maire informe le Conseil que Madame MARONESE Chantal assurera le remplacement de la secrétaire de mairie, pour une durée de 3 mois, à compter du 23 juin 2014.
- Madame le Maire fait part au Conseil que le récolement des archives est finalisé.
- Plan de sauvegarde (PCS) : Le plan étant en cours d'élaboration, des séances de travail seront nécessaires pour le finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20h40**.